

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les Zamibulles Inc.	Numéro de permis 2011794	Date d'inspection Le 29 août 2024
Nom de l'établissement Garderie les Zamibulles Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264
Adresse 629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (6), si un enfant en bas âge est regroupé dans une garderie éducative à temps plein avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène, le nombre d'enfants qui y sont regroupés ne peut être supérieur au nombre d'enfants dont un éducateur peut être chargé de s'occuper seul.	10(7)	29 août 2024	29 août 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	29 août 2024	29 août 2024
Commentaires : Le ratio des enfants en bas âge est conforme avant mon départ. Ne pas oublier que lorsqu'il y a encore des enfants en bas âge dans le groupe avec ceux qui ont tourné 2 ans. Le ratio 1: 3 doit toujours être respecté.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction des activités quotidiennes. Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite. Observation de la collation pour les enfants en bas âge.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 août 2024

Date

original signé par
Amy Ouellette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 août 2024

Date